



Calendrier Scolaire 2026-2027

Rentrée scolaire :

mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances de Toussaint :

du vendredi 16 octobre 2026 au soir
au lundi 2 novembre 2026 au matin

Vacances de Noël :

du vendredi 18 décembre 2026 au soir
au lundi 4 janvier 2027 au matin

Vacances d'hiver :

du vendredi 12 février 2027 au soir
au lundi 1^{er} mars 2027 au matin

Vacances de printemps :

du vendredi 9 avril 2027 au soir
au lundi 26 avril 2027 au matin

Fin d'année scolaire :

vendredi 2 juillet 2027 au soir

Pont de l'ascension
le vendredi 7 mai 2027.

Adresses et numéros utiles

MAIRIE - PÔLE VIE ÉDUCATIVE TERRITORIALE :

05 45 38 69 50 - contact@saintyrieix-16.fr

Mme Julie DUCHAIGNE - Responsable du Pôle - 05 45 38 51 92

M. David PISSIER - Responsable restauration / hygiène

Mme Morgane CERDAN - Secrétariat / inscriptions scolaires - 05 45 38 51 93

Mme Delphine NOBLET - Régie - 05 45 38 69 51

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Mme Sylvie VAGNER - Référente groupe scolaire de Vénat

05 45 38 51 91 - sylvie.vagner@saintyrieix-16.fr

Mme Emmanuelle ROY - Référente groupe scolaire de Bardines

05 45 38 51 91 - emmanuelle.roy@saintyrieix-16.fr

ACCUEIL DE LOISIRS CENTRAMALICE :

Mmes Karine DUBOIS, Emmanuelle ROY, Sylvie VAGNER

05 45 38 94 96 - centramalice@saintyrieix-16.fr

ÉCOLES DE VÉNAT : ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS À PARTIR DE 8H20

Ecole maternelle La Clairefontaine

15 rue de l'Ancienne Mairie

05 45 92 76 40

Directrice : Mme FARGEOT-DESCAMP

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi : 8h30 / 11h30 - 13h / 16h

Ecole élémentaire Nicolas Vanier

13 rue de l'Ancienne Mairie

05 45 92 78 26

Directrice : Mme PENNETEAU

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi : 8h30 / 12h - 13h30 / 16h

ÉCOLES DE BARDINES : ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS À PARTIR DE 8H50

Ecole maternelle La Marelle

27 rue des Écoles

05 45 95 88 89

Directrice : Mme LEWIS MOUNET-SULLY

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi : 9h / 12h - 13h30 / 16h30

Ecole élémentaire Claude Roy

22 rue des Écoles

05 45 95 33 25

Directrice : Mme GAZAUD

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi : 9h / 12h30 - 14h / 16h30



à noter

À partir de l'horaire d'accueil des écoles, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. S'ils restent seuls devant l'entrée des écoles, ils demeurent sous la responsabilité des parents.

Guide scolaire 2026 / 2027

Conception AGATE - Angoulême - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Groupe scolaire
de Vénat



Groupe scolaire
de Bardines

Année scolaire 2026 / 2027

Sommaire

- 1 Portail famille
- 2 Accueil périscolaire
- 3 Restauration scolaire
- 4 Transport scolaire
- 5 Accueil loisirs Centramalice
- 7 Facture unique
- 8 Modes de paiement



Chers parents, chers enfants,

Une nouvelle année scolaire commence, riche de découvertes, d'apprentissages et de projets. Pour accompagner chaque enfant vers son épanouissement et sa réussite, la commune partage une conviction forte : l'éducation est une aventure collective.

École, services périscolaires, associations, élus, agents municipaux et familles œuvrent ensemble pour offrir aux enfants un cadre bienveillant, sécurisant et stimulant.

Cette cohérence éducative, fondée sur le respect, l'écoute, la confiance et le vivre-ensemble, est essentielle pour leur permettre de grandir sereinement, de construire leurs repères et de s'épanouir tout simplement.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner tout au long de l'année et faciliter votre quotidien.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente rentrée scolaire, placée sous le signe de la réussite, du partage et de la confiance.

Modes de paiement

- **Prélèvement automatique** : les montants des factures sont prélevés le dernier jour du mois suivant après signature du contrat de prélèvement.
- **Carte bancaire** en mairie, ou depuis le Portail Famille avec le paiement en ligne **Payfip**.
- **Virement** depuis votre compte bancaire : lorsque vous recevez votre facture, vous pouvez en régler le montant en procédant à un virement sur le compte de la régie Vie Éducative Territoriale : (BIC : TRPUFRP1) ou depuis votre Portail Famille.
IBAN : FR761007 1160 0000 0020 0039 256
Les coordonnées bancaires sont rappelées sur chaque facture, juste au-dessus du coupon.

Il est important de préciser dans le libellé du virement :

- 1 - le numéro de facture
- 2 - le nom du débiteur

- **Chèque** à l'ordre du « Trésor Public » en joignant le coupon de la facture.
- **Espèces** à régler au guichet de la mairie en joignant le coupon de la facture.

ATTENTION :

- Pas de prélèvement automatique possible pour les titulaires de chèques CESU.
- Les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Pour les familles bénéficiant d'une participation de leur Comité d'Entreprise, se renseigner auprès du centre de loisirs ou du régisseur.



Aides du CCAS de Saint-Yrieix-sur-Charente

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS ?

Vous pouvez rencontrer une assistante sociale, à la Maison Des Solidarités (MDS) du Gond-Pontouvre. Elle fera un point sur votre situation.

Si besoin, elle pourra vous orienter vers l'agent social du CCAS.

Une aide pour les activités des enfants

Le CCAS peut donner une aide financière pour :

- Une licence sportive, ou une activité culturelle.
- Aide pour 1 seule activité par enfants scolarisés de la maternelle au lycée

Contactez le CCAS : 05 45 38 51 94

Permanence des assistantes sociales

Pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale, contactez le **secrétariat de la MDS : 05 16 09 51 30**

Les écoles

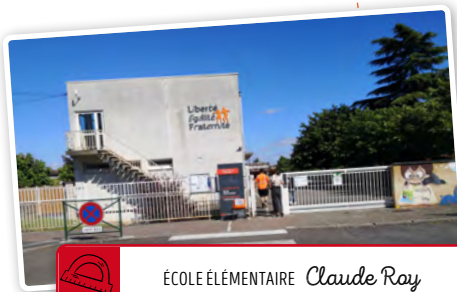


ÉCOLE MATERNELLE *La Marelle*

Groupe scolaire de Vénat



ÉCOLE MATERNELLE *La Clairefontaine*



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE *Claude Roy*

Groupe scolaire de Bardines



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE *Nicolas Vanier*



CENTRE DE LOISIRS *Centramalice*

Un Portail Famille pour vous simplifier la vie

Cette interface numérique vise précisément l'amélioration de la qualité de l'offre de service en vous permettant d'accomplir de nombreuses démarches en limitant les déplacements en mairie.

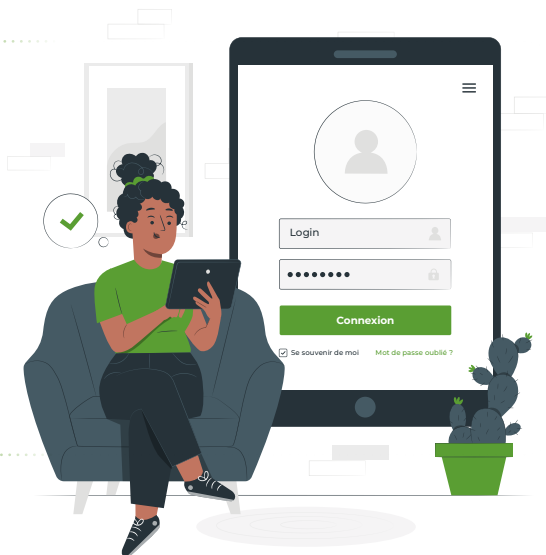
- Accéder à votre dossier famille
- Mettre à jour régulièrement vos données personnelles (CAF, situation familiale, adresse, e-mail, téléphone)
- Consulter et payer vos factures en ligne
- Être informé sur l'actualité des écoles et de l'accueil de loisirs
- Communiquer avec la Mairie

Ce service personnalisé est entièrement gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7 via Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Pour accéder à votre espace, rendez-vous sur le portail depuis le site de la Ville ou scannez le QR CODE.



Scannez ce QR CODE
pour accéder
au Portail Famille



Accueil Périscolaire

1 Modalités de fonctionnement et d'inscription

En dehors du temps scolaire, avant ou après la classe, votre enfant peut être accueilli par une équipe d'animateurs qualifiés (BAFD - BAFA - BPJEPS) qui organise et encadre des activités aux heures suivantes :

Ecoles de Vénat : La Clairefontaine et Nicolas Vanier

Le matin : 7 h 30 - 8 h 15

Le soir : 16 h - 18 h 30

Ecoles de Bardines : La Marelle et Claude Roy (dans les locaux de Centramalice)

Le matin : 7 h 30 - 8 h 45

Le soir : 16 h 30 - 18 h 30

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devez inscrire votre enfant auprès du service VET en mairie.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint..

Le matin, vous devez accompagner votre enfant auprès de l'animateur responsable.

Infos : Un goûter unique et équilibré est offert aux enfants accueillis au périscolaire du soir (hors PAI). Vous pouvez ensuite récupérer vos enfants à partir de 16h45 à Venat et 17h15 à Bardines.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du **01/09/2026** (Délibération du Conseil municipal du 12/05/26)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune
Prix du forfait journalier (matin et/ou soir)	0 - 400	1,54 €	2,54 €
	401 - 575	1,64 €	
	576 - 750	1,74 €	
	751 - 925	1,84 €	
	926 - 1250	1,94 €	
Coût réel = 16,03 € par enfant	1251 - 1575	2,04 €	3,05 €
	1576 - 1650	2,14 €	
	1651 - 1800	2,24 €	
	1801 - 2000	2,43 €	
	2001 et +	2,54 €	

Restauration Scolaire

1 Modalités d'inscription

- L'inscription est indispensable. Elle se fait auprès du service Vie Éducative Territoriale dès la rentrée scolaire et en cours d'année pour toute nouvelle inscription.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.
- Si votre enfant est malade 4 jours scolaires consécutifs ou plus, vous devez adresser un certificat médical à la mairie pour régularisation.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du **01/09/2026** (Délibération du Conseil municipal du 12/05/26)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune	PAI*
Prix du forfait mensuel sur 10 mois Coût réel = 133,20 € par enfant	0 - 400	7,20 €	61,19 €	3,60 €
	401 - 575	7,20 €		3,60 €
	576 - 750	14,20 €		7,10 €
	751 - 925	21,74 €		10,87 €
	926 - 1250	29,46 €		14,73 €
	1251 - 1575	37,36 €		18,68 €
	1576 - 1650	44,74 €		22,37 €
	1651 - 1800	45,65 €		22,83 €
	1801 - 2000	53,84 €		26,92 €
	2001 et +	61,19 €		30,60 €

* PAI : Projet d'Accueil Individualisé.



Retrouvez le calendrier des cuisines
ouvertes et des petits-déjeuners en
famille sur le site internet de la ville :

www.saintyrieixsurcharente.fr



**Vous pouvez retrouver chaque semaine les menus en ligne
via le site de la commune ou depuis l'application « Méridio ».**

Vous pouvez scanner le QR code suivant afin de télécharger
l'application avec le **code de l'établissement : ivawb**

Transport Scolaire

1 Modalités d'inscription

- Ce service est assuré par un prestataire extérieur et est organisé conjointement avec la commune.

Un agent municipal prend en charge les enfants dans le bus.

- Vous devez inscrire votre enfant **auprès du service Vie Éducative Territoriale en mairie avant utilisation du service.**

Il y a des circuits prédéfinis. Toute modification d'arrêt n'est pas systématique et devra être étudiée par le service ainsi que le prestataire.

- Le matin, vous devez déposer votre enfant 5 minutes avant l'arrivée du bus et le soir, être présent 5 minutes également avant son arrivée, toujours en présence d'un adulte **obligatoirement**.

Si l'enfant se retrouve seul, il sera reconduit à l'accueil périscolaire de son école. Cela concerne les enfants de maternelle et d'élémentaire.

- L'inscription à ce service vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/26

(Délibération du Conseil municipal du 12/05/26)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune
Prix du forfait mensuel (sur 10 mois) Coût réel = 108,12 € par enfant	0 - 400	4,61 €
	401 - 575	6,15 €
	576 - 750	7,69 €
	751 - 925	8,82 €
	926 - 1250	11,10 €
	1251 - 1575	13,46 €
	1576 - 1650	16,19 €
	1651 - 1800	16,86 €
	1801 - 2000	19,57 €
	2001 et +	21,16 €

Régularisation le mois suivant en cas d'absence de l'enfant

pour maladie pendant 4 jours consécutifs (justificatif médical exigé)

1 Modalités de fonctionnement

Le centre de loisirs Centramalice accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les animations du Centre de Loisirs se déroulent de 9 h à 17 h pendant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Votre enfant peut y être accueilli entre 7 h 30 et 9 h. Vous pouvez venir le chercher à partir de 17 h jusqu'à 18 h 30. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.

Centramalice est fermé pendant les vacances de Noël.

2 Inscription

Les réservations se font par mail à centramalice@saintyrieix-16.fr.

Avant chaque rentrée scolaire, le service établit un tableau récapitulant les dates d'ouverture des réservations pour les différentes périodes « mercredis et vacances ». Pour accompagner au mieux votre enfant, merci de prendre contact avec la direction.

3 Annulation

Les annulations se font également par mail à centramalice@saintyrieix-16.fr

- **Au moins 8 jours** à l'avance pour **les mercredis** et pour **les petites vacances**
- **15 jours** à l'avance pour **les vacances d'été**

Si ces délais ne sont pas respectés, les périodes réservées seront facturées, sauf absence pour raison médicale justifiée sous 48h.



4 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/26 (Délibération du Conseil municipal du 12/05/26)

Tarifs en fonction Tranches QF	Tarifs COMMUNES			Tarifs HORS COMMUNES		
	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
0 - 400	3,08 €	2,09 €	1,54 €	21,96 €	15,60 €	12,97 €
401 - 575	4,61 €	3,14 €	2,32 €			
576 - 750	6,15 €	4,18 €	3,08 €			
751 - 925	7,93 €	5,39 €	3,98 €			
926 - 1250	9,51 €	6,46 €	4,76 €			
1251 - 1575	11,09 €	7,54 €	5,56 €	26,35 €	18,73 €	15,56 €
1576 - 1650	12,45 €	8,48 €	6,22 €			
1651 - 1800	13,01 €	8,86 €	6,51 €			
1801 - 2000	14,15 €	9,99 €	7,34 €			
2001 et +	15,20 €	11,04 €	8,15 €			

Inscriptions 2026/2027 - Accueil de Loisirs Centramalice

Périodes	Début des inscriptions
Mercredis de Septembre et Octobre 2026	A partir du mercredi 15 Juillet
Vacances de Toussaint (du 19/10 au 30/10)	A partir du lundi 21 Septembre
Mercredis de Novembre et Décembre	A partir du lundi 28 Septembre
Vacances de Noël (du 21/12 au 03/01)	Centramalice est fermé !
Mercredis de Janvier et Février	A partir du lundi 30 Novembre
Vacances d'Hiver (du 15/02 au 28/02)	A partir du lundi 18 Janvier
Mercredis de Mars et Avril	A partir du lundi 1 ^{er} Février
Vacances de Printemps (12/04 au 23/04)	A partir du lundi 15 Mars
Mercredis de Mai et Juin	A partir du lundi 29 Mars
Vacances d'été 2027 (du 05/07 au 31/08 ou 01/09)	A partir du jeudi 06 Mai
Mercredis de Septembre et Octobre 2027	A partir du mercredi 14 Juillet



Les demandes envoyées avant la date indiquée ne seront pas prises en compte.

L'équipe de Direction reste joignable en Mairie (05 45 38 51 91)
les jours de classe de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

ou au Centre de Loisirs (05 45 38 94 96) les mercredis et les vacances de 7h30 à 18h30.

Facture unique

RESTAURATION

TRANSPORT

Au forfait sur 10 mois

PÉRISCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS

Mensuellement à la présence

- Vous recevrez une **facture unique** entre le 5 et le 10 du mois sur le portail familles. Celle-ci intègre les prestations de restauration, transport scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs. L'échéance est fixée au dernier jour du mois suivant.
- La **tarification sociale** permet de prendre en compte les ressources des familles. La collectivité récupère les quotients familiaux CAF et MSA pour mise à jour.
- Il est obligatoire de **signaler tout changement de situation familiale, pour adapter le tarif à votre nouvelle situation.**

Les familles qui quittent la commune en cours d'année scolaire peuvent bénéficier de la tarification « Commune » jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

Rappel :

Les factures sont totalement dématérialisées et disponibles depuis le Portail Famille.

N'oubliez pas de renseigner correctement votre adresse mail sur le Portail Famille depuis le site internet de la ville :

www.saintyrieixsurcharente.fr